

Séminaire international

**AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT DURABLE
EN MEDITERRANEE**

10-12 mars 1997

Agropolis International - Montpellier, France

L'eau n'est plus le lien social en milieu oasien

Frédéric SANDRON,
Démographe / ORSTOM
Adresse : ORSTOM BP 434, 1004 El Menzah IV, Tunisie
Tél : (216.1).750.009 et (216.1).750.183
Fax : (216.1).750.254
Mail : sandron@tunis-orstom.rio.org

1. Introduction

Si l'on définit avec BOURBOUZE [1993] le terroir comme « l'espace physique occupé par les habitants d'un ou plusieurs villages liés par des relations de solidarité, des intérêts communs et par une certaine organisation pour l'exploitation des ressources », on perçoit les deux facettes de celui-ci. D'une part c'est un espace physique sur lequel se trouve des ressources, d'autre part c'est un espace social cohérent et organisé. Il y a donc concordance entre ces deux types d'espace, ce qui n'est pas évident *a priori*. En fait, il y a plus que concordance entre l'espace physique et l'espace social : il y a isomorphisme. Les règles qui régissent les comportements humains s'inscrivent dans un contexte environnemental précis et les modes de gestion des ressources naturelles ne peuvent être dissociés d'une structure sociale qui les recouvrent.

Cette symbiose qui existe entre l'espace physique et l'espace social est d'autant plus prégnante que le terroir en question est vulnérable au risque. Dans certains milieux naturels, les contraintes naturelles sont tellement fortes que l'organisation de la gestion des ressources ne peut être faite qu'au prix d'un système très strict de règles assorties de sanctions dans les cas d'opportunisme c'est à dire de manquement au respect de ces règles.

En milieu oasien traditionnel, l'eau est évidemment le facteur limitant et l'organisation de sa gestion demande des conditions très précises de mise en œuvre et qui sont aussi le reflet d'une hiérarchie sociale en place. Arguments physiques et arguments sociaux viennent donc se confondre pour la pérennité d'un écosystème fragile. Selon cette acception, le développement durable est autant une affaire écologique et technologique qu'humaine et sociale. Les changements techniques importants qu'ont subis les oasis ont bouleversé le lien social qui se focalisait sur l'eau et il importe donc de savoir, au delà des aspects hydrauliques et techniques de la viabilité future des oasis, comment interviennent les nouvelles conditions socio-économiques dans le développement durable à travers leurs incidences sur la gestion de l'eau et sur la nature même de l'exploitation agricole. Les idées générales seront étayées plus particulièrement par des références aux oasis du Sahara tunisien.

2. Principes d'organisation oasienne traditionnelle

L'oasis est un milieu très fragile nécessitant une organisation très structurée, dévouée à la gestion de la ressource hydraulique. C'est d'ailleurs sur l'eau et non sur les terres que les droits de propriété étaient instaurés, comme l'indique PENET [1913] : « Tout mobile et fluide qu'il soit, l'élément liquide possède la continuité, la perpétuité, et aussi des limites précises quant au débit ; c'est peut-être l'élément le plus solide et le mieux défini, auquel nomades et sédentaires du Sahara puissent attacher l'idée de propriété, tandis que le sol leur apparaît infini, inépuisable ; ils en ont à leur disposition des milliers de lieues carrées ; comme l'air et le soleil, le sol est chose sans valeur vénale ». La faible marge de manoeuvre permise par l'écosystème oasien entraîne une gestion de ces droits d'eau particulièrement complexe et stricte, puisqu'il en va de la survie de la communauté.

La pérennité des oasis se traduit alors par une bonne allocation de la ressource, par l'existence d'une main d'œuvre qualifiée et disponible pour entretenir les palmiers, récolter les dattes, maintenir en état les réseaux d'irrigation et de drainage ou désensabler les périmètres en cas de tempête. Ceci est le résultat d'un travail communautaire très hiérarchisé, au sein duquel chacun a sa place. Cette lecture de la nécessité d'une organisation forte et peu flexible en environnement difficile mais prévisible est classique mais met essentiellement l'accent sur les conditions agronomiques et écologiques de l'oasis.

Or, si l'on se focalise uniquement sur l'oasis en tant que lieu de production agricole, on risque de ne pas comprendre ses modes d'évolution. En effet, dans le cas saharien cette seule perspective incite à considérer l'oasis comme un isolat, alors qu'elle est en vérité un formidable lieu de brassage humain et marchand. Pendant des siècles, sédentaires et nomades du commerce transsaharien s'y retrouvaient pour échanger des produits. C'est dans ce cadre que la production locale de dattes a permis l'édification de fortunes familiales.

Selon l'analyse de ATTIA [1985], la société oasienne traditionnelle est fortement segmentée. Pour simplifier, elle est composée d'exploitants propriétaires et de *chériks*, employés par les premiers. L'organisation générale de l'oasis est décidée par le conseil des notables (*jemaâ* ou *myâad*), dont les membres sont les représentants des familles ou des lignages localement dominants¹. L'intérêt personnel de ces familles d'exploitants se confond donc avec le bon fonctionnement général de l'oasis. Production agricole et reproduction sociale sont ainsi intimement liées à travers le contrôle de l'eau.

Le développement de la culture oasienne s'est organisé autour d'une gestion des ressources locales, communautaire mais pas égalitaire. Ce système, qui a fait ses preuves en traversant les siècles, est le fruit de contingences environnementales et sociales qui se rejoignent dans les modes d'accès à l'eau en faisant oublier parfois la double nature des règles qui s'y rattachent, comme le souligne JUSSERAND [1995] dans le cas de l'oasis de Nefta : « La répartition de l'eau était très inégalitaire à Nefta. Mais cette inégalité était le résultat d'un rapport de force entre les propriétaires, entre lesquels existait une compétition permanente pour l'accès à l'eau, et la protection des droits acquis. La tension interne autour de l'eau était un des principaux liens qui existait entre les lignages, entre les quartiers. C'est cette tension collective qui, en forçant l'union et en codifiant la division, faisait Nefta ».

Au cours des siècles passés, le développement oasien peut être qualifié de « durable » par définition. Or, cette pérennité est le fait d'une viabilité écologique (présence de l'eau, organisation du travail efficiente en matière agricole et environnementale), d'une viabilité économique (valeur marchande du produit dattes) et sociale (organisation générale de l'oasis basée sur des rapports sociaux). Dans tous ces domaines, des modifications ont eu lieu pour donner place aujourd'hui à une culture oasienne différente. Selon le même angle d'approche, le développement durable implique un regard croisé sur l'ensemble des domaines pour être analysé. C'est pourquoi nous présentons les mutations qui ont abouti à la situation actuelle et évaluerons ensuite les perspectives qui s'ensuivent en terme de développement durable.

3. Les mutations du système oasien

Historiquement, en Tunisie les anciennes oasis qui tiraient leur ressource en eau de sources et de *foggaras* ont cédé peu à peu la place aux oasis modernes vers le début du siècle. La technique du forage a permis leur extension, jusqu'à une nouvelle phase à partir des années 1980 où un plan de réhabilitation et de création a été mis en place.

Selon ATTIA [1985] le processus de transformation de la société oasienne est antérieur à la colonisation (1881) et correspond à une crise structurelle du pays consécutive, primo à la disparition progressive des réseaux de relations et d'échanges traditionnels, secundo à la dévalorisation des variétés de dattes traditionnelles comme valeur d'échange, tertio au renforcement du pouvoir central et aux fortes ponctions fiscales qu'il exerçait. Au début de la colonisation française, avec la centralisation du pouvoir et la délégation locale de celui-ci aux

¹ Ce système est très général en Tunisie, l'accès aux ressources ayant toujours été guidé par des considérations d'appartenance à des familles élargies, fraction ou tribu.

caïds, le conseil des notables perdait ses prérogatives dans la gestion des affaires de l'oasis. En outre, la propriété devenait accessible aux étrangers, pratique impensable auparavant. Autre facteur de déstructuration, la croissance démographique a entraîné un émiettement de la propriété eu égard au système d'héritage en vigueur.

Après l'Indépendance, l'expérience collectiviste de la décennie 1960 a supprimé définitivement le principe des droits acquis sur l'eau et a instauré le principe de salariat pour la main d'oeuvre oasienne. Mais cette expérience s'est révélée infructueuse et à partir de 1980, c'est un programme spécifique aux oasis qui est mis en place visant à réhabiliter les anciennes oasis et à en créer de nouvelles grâce à des forages profonds. La situation à laquelle on aboutit aujourd'hui peut être résumée dans les points suivants :

- la ressource en eau est désormais pompée dans des nappes profondes que l'on peut considérer comme fossile à l'échelle du temps humain. La mauvaise utilisation de cette eau provoque des problèmes hydro-pédologiques. En outre, cette ressource est non renouvelable
- des périmètres illicites se développent depuis les années 1980. L'investissement coûteux (forage, infrastructure, aménagement) est supporté par une association de quelques personnes ayant déjà un capital. Les émigrés, fonctionnaires et commerçants peuvent accéder à l'exploitation agricole, et une nouvelle stratification sociale se met en place
- l'ouverture de l'économie oasienne sur le marché a provoqué la spécialisation en une variété de datte (*deglel nour*) destinée à l'exportation au détriment de la diversité génétique
- les sociétés oasiennes sont davantage diversifiées qu'avant en termes de sources de revenus, rendant moins dépendante la population à l'agriculture
- il y a une crise de la main d'oeuvre oasienne. La moyenne d'âge des métayers du *Jérid* est de 55 ans [BOU ALI 1990]. Ceci est d'autant plus grave que les propriétaires absentéistes sont de plus en plus nombreux
- l'oasis est considéré comme un « marqueur d'espace », notamment aux frontières, et s'avère une entité géopolitique importante. Dans cet esprit, l'oasis moderne a été le lieu de sédentarisation de nombreux nomades
- l'Etat intervient fortement dans le développement régional et agricole. Il est propriétaire de l'eau et participe au devenir des oasis à travers les offices de mise en valeur. A cet égard, l'eau est devenue payante
- la famille et les communautés traditionnelles se désagrègent peu à peu face à une montée de l'individualisme
- l'ouverture des espaces oasiens sur d'autres activités ouvre la compétition pour la ressource en eau (tourisme saharien).

S'il n'est évidemment pas possible ici de détailler plus avant les schémas qui font s'articuler les différents éléments cités, il est par contre aisé de s'apercevoir que bon nombre de facteurs qui se rassemblaient autour de l'eau pour en faire le lien social ont disparu ou ont été profondément modifiés. Structures sociales et familiales, droits d'usage de la ressource, extraversion économique, tout ce qui concourt à la modernité de l'espace oasien interfère sur les mondes possibles qui s'offrent à lui.

4. Le développement oasien est-il durable ?

Dans les oasis anciennes, la transmission des droits de propriété sur l'eau était fonctionnellement liée à la transmission du patrimoine symbolique que constituait le lignage. La vision à long terme qui prévalait dans la gestion de la ressource peut être vue, au moins en partie, comme le résultat d'une stratégie de reproduction sociale des familles puissantes. Aujourd'hui, cette vision à long terme, nécessaire pour garantir la viabilité d'un écosystème fragile, guide-t-elle encore

l'exploitation et la gestion de l'eau ? Nous apporterons quelques éléments de réponse à partir de l'examen des paramètres structurels les plus importants.

Economiquement, la monoculture de la *deglet nour* répond à des impératifs de rentabilité à court et moyen terme et à une demande à l'exportation. Elle suppose une constance des préférences des consommateurs, qui avaient déjà boudé à une époque les variétés traditionnelles de dattes. Une autre implication de la monoculture est l'augmentation du risque encouru en termes de maladies spécifiques comme le *bayoud* qui a ravagé les oasis marocaines et une partie des oasis algériennes. Au delà de cette menace, la perte de la diversité génétique est fréquemment présentée comme un dommage écologique en soi.

Chaque jour plus ouverte sur les marchés internationaux, l'agriculture oasisienne tunisienne risque de rentrer de plus en plus en compétition avec d'autres producteurs et notamment avec les « nouvelles oasis », très industrialisées, hautement capitalistes, mises en place par certains pays comme les Etats-Unis, le Brésil ou l'Argentine [CLOUET 1995], et dont les technologies peuvent s'étendre à des zones plus proches du marché européen et donc entrer davantage dans la sphère économique de la datte tunisienne. Sans en arriver à ce stade de développement industriel, les oasis sahariennes sont de plus en plus capitalistes, les nouvelles techniques de forage induisant un coût d'accès à l'eau qui ne peut plus être supporté que par des propriétaires ayant un produit à forte valeur marchande.

Ecologiquement, le rythme actuel de développement des oasis apparaît très problématique. La multiplication des périmètres officiels et surtout illicites entraîne une surexploitation des ressources en eau et une utilisation non rationnelle de celles-ci qui menace les nappes fossiles de salinisation et d'épuisement. Selon l'expression de KASSAH [1995], cette surexploitation est une « véritable catastrophe écologique annoncée ».

Dès à présent, la montée du tourisme saharien, qui joue un rôle non négligeable dans le développement régional, se pose en concurrent de l'agriculture oasisienne pour l'utilisation de l'eau. Le problème des choix et des priorités peut être posé en termes économiques ou politiques mais doit être examiné sérieusement.

L'Etat, acteur moderne participant activement au développement rural, doit répondre à certaines des questions qui sont de son ressort et c'est l'institution la mieux placée pour avoir cette vision à long terme qui permet le développement durable. Mais il est confronté à des problèmes multiples qui sont de nature souvent contradictoire. Par exemple, comment fixer des populations en expansion démographique dans des zones écologiquement fragiles lorsque ces populations vivent traditionnellement de l'exploitation de ce milieu ? Les pouvoirs publics sont souvent tiraillés entre des priorités socio-économiques à court terme et des préoccupations écologiques à moyen et long terme qui auront ensuite des répercussions sur les populations.

C'est ce qui apparaît clairement dans le dispositif actuel de l'utilisation de l'eau en milieu oasisien. Il est difficile de composer avec l'ambition d'un développement régional équilibré, de l'évitement d'un exode rural et les problèmes de la gestion d'une ressource non renouvelable. La situation semblait moins complexe lorsque l'eau dictait sa loi à elle seule. Maintenant elle est considérée comme une contrainte. Mais comme le souligne VEYRET et PUECH [1993] : « la notion de contrainte varie avec le niveau de développement social et technologique, ce n'est pas une notion figée et définitive, il y a peu de contraintes incontournables par les sociétés humaines, il n'y a pas de fatalité en la matière pas plus qu'il n'y a de vocation définitive des terres, d'aptitudes d'une région ou d'un pays ».

5. Conclusion

L'organisation de l'oasis saharienne dans la Tunisie d'aujourd'hui est très différente que par le passé. La monoculture de la datte *deglet nour* et l'acceptation des risques qui y sont rattachés s'expliquent par une diversification des activités au niveau de l'oasis mais aussi au niveau familial voire individuel. C'est pourquoi, en l'absence de marché du crédit et de l'assurance efficaces, les nouveaux oasiens possèdent à la fois un capital à investir et des revenus annexes leur permettant de lisser les nouveaux types de risque. Un travailleur exerçant une activité sûre mais faiblement rémunérée couplée à une activité risquée à forte valeur ajoutée, ceci pourrait être le nouveau visage de l'exploitant oasien. Les associations corporatistes (militaires, instituteurs, commerçants...) remplacent dans ce schéma les anciennes solidarités lignagères.

L'eau reste évidemment primordiale, d'autant plus qu'à la suite de forages, elle est maintenant ressource non renouvelable. Mais elle a perdu de sa force économique et symbolique qui en faisait le lien social des sociétés oasiennes. Elle n'est plus une question de survie. Voire, de nombreux habitants vivent dans les oasis sans exploiter l'eau, sans avoir directement à faire avec elle. Eu égard aux nouveaux rapports des sociétés à l'espace national et international, aux progrès technologiques et à une volonté de développement régional équilibré, il est tout à fait évident que les oasis peuvent continuer à se développer et de manière durable. Mais sur des bases changeantes, sur des activités complémentaires à l'agriculture. Au bout du compte, de mutations en mutations, que restera-t-il du paysage oasien « traditionnel » ?

Bibliographie

ATTIA [1985] « Etatisation de l'eau dans les oasis du Jerid tunisien. Lecture d'une dépossession », in BADUEL P.-R. (Ed.) « *Etats, territoires et terroirs au Maghreb* », Editions du CNRS, Paris.

BELHEDI A. [1995] « Stratégie et contre-stratégie communautaire, étatique et individuelle aux prises des problèmes de développement à Souk Lahad », *Cahier du CERES. Série Géographique*, n°12, Tunis.

BOU ALI S. [1990] « L'homme et l'oasis : démographie, migrations, emploi dans les systèmes oasiens, étude de cas dans le Jérid et la Nefzaoua », *Options Méditerranéennes, Sér.A*, n°11.

BOURBOUZE A. [1993] « *Bilan des expériences de gestion des terroirs et des ressources naturelles au Nord de l'Afrique* », Rapport de synthèse, Document n°1, Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes & Observatoire du Sahara et du Sahel, Montpellier.

CLOUET Y. [1995] « Les oasis », *Mappemonde*, n°4.

JUSSERAND Y. [1995] « L'eau et la cité. Société oasienne et ressources en eau (Nefta, Sud tunisien) », Mémoire de DEA, Université de Provence.

KASSAH A. [1995] « Sociétés et espaces oasiens dans le Sud tunisien », in *Sols de Tunisie*, Bulletin de la Direction des Sols, n°16, Tunis.

PENET P. [1913] « *L'hydraulique agricole dans la Tunisie Méridionale* », Rapport présenté à M. Alapetite résident général de France à Tunis, Soc. Anonyme de l'Imp. Rapide.

SGHAIER M. [1995] « Les agro-systèmes de production oasiens et leur rôle socio-économique et écologique : cas des oasis tunisiennes » in COUDE-GAUSSEN G., ROGNON P. « *Désertification et aménagement au Maghreb* », L'Harmattan, Paris.

VEYRET Y, PUECH P. [1993] « L'homme et l'environnement », PUF, Paris.